Dow AgroSciences

Baseline*

Herbicide mélangé en réservoir

GROUPE	**1**	**HERBICIDE**

GROUPE	**4**	**HERBICIDE**

POUR VENTE ET UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

POUR LA SUPPRESSION EN POST-LEVÉE DE LA FOLLE AVOINE, DE LA SÉTAIRE VERTE ET DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ANNUELLES DANS LES CULTURES DE BLÉ DE PRINTEMPS, DE BLÉ DURUM ET D'ORGE DE PRINTEMPS (NON CONTRE-ENSEMENCÉES AVEC DES LÉGUMINEUSES)

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce co-emballage contient :

HERBICIDE BASELINE A
N° D'HOMOLOGATION 28536 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARANTIE : tralkoxydim……..400 g/L
(contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,025 % à titre d'agent de conservation)

HERBICIDE BASELINE B
N° D'HOMOLOGATION 28537 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARANTIE : Fluroxypyr……180 g/L
(présent sous forme de 1-méthylheptyl ester)

ADJUVANT BASELINE
N° D'HOMOLOGATION 28535 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARANTIE : huile minérale……..50,0%
élange de surfactants…39,5%

DANGER **POISON**

AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX
MISE EN GARDE – IRRITE LA PEAU

CONTENU NET:	Herbicide Baseline A	8 L, 80 L, vrac
	Herbicide Baseline B	9,6 L, 96 L, vrac
	Adjuvant Baseline	8 L, 80 L, vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852
*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX
MISE EN GARDE – IRRITE LA PEAU
DANGER – CAUSE DES LÉSIONS IMPORTANTES MAIS TEMPORAIRES AUX YEUX
NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU
PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
NE PAS laisser entrer en contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les bruines de pulvérisation. Ne pas manger, boire, fumer ou aller aux toilettes lorsqu'on utilise ce produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION
En tout temps : Porter une combinaison propre couvrant tout le corps.

Au cours du mélange et du chargement, de l'entretien et des réparations : Porter des lunettes monocoques ou un écran facial. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (nitrile), des lunettes de protection, des bottes et une combinaison au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et du réglage ou de la réparation du pulvérisateur. Laver les gants à fond avec de l'eau avant de les enlever en toute circonstance.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION
Porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre à tous les jours. Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on se sert de produits chimiques. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver les mains avec du savon et de l'eau après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre. Si l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés avec ce concentré.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES
COMBUSTIBLE. Tenir ce produit loin du feu, des flammes nues, des ampoules électriques allumées et d'autres sources de chaleur. Ne pas laisser l'eau pénétrer ce contenant.

PREMIERS SOINS
EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Ce produit contient des distillats du pétrole et des matières pouvant causer une grave pneumonite en cas d'aspiration. Si l'ingestion a eu lieu il y a moins de 2 heures, effectuer un lavage gastrique avec précaution. Traiter les symptômes. Traiter les symptômes en cas d'irritation de la peau et des yeux.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
Au cours de l'application, il faut éviter toute pulvérisation hors cible ou dérive sur les habitats fauniques tels que les étangs, les terres humides, les cours d'eau, les terres à bois et les plantations brise-vent. Une zone tampon de 15 mètres est requise entre la zone à pulvériser et les environnements aquatiques ou habitats terrestres mentionnés ci-dessus. Éviter la dérive vers d'autres cultures ou zones non visées. Ne pas contaminer l'eau en éliminant les déchets et les eaux de rinçage de l'équipement. Ne pas contaminer les rigoles d'irrigation ou l'eau servant à des fins domestiques.

Ce produit contient un distillat du pétrole qui est de modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques au cours de l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, élimination des déchets ou nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE
Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé, hors de portée des enfants et des animaux. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas laisser l'eau pénétrer ce contenant. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les fertilisants ou d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture humaine, la nourriture animale ou les réserves d'eau domestique. Si le contenant est endommagé ou qu'un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS
Porter l'équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) pour nettoyer un déversement.
1. Étendre un absorbant approprié (argile, terre, litière de chats, etc.) sur le liquide.
2. Mettre les balayures dans un baril ouvert.
3. Couvrir généreusement la zone contaminée avec un détergent ménager. Au moyen d'une brosse dure, frotter le détergent dans la matière déversée avec suffisamment d'eau pour former une bouillie. Brosser la bouillie dans les fentes et les crevasses et laisser reposer durant 10 minutes.
4. Étendre un absorbant approprié sur la bouillie et pelleter la matière absorbée pour la mettre dans un baril ouvert.
5. Répéter au besoin.
6. Rincer la zone avec de l'eau tout en observant les précautions appropriées pour l'environnement.
7. Sceller le baril et éliminer la matière contaminée conformément aux recommandations municipales et provinciales. Contacter le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage d'un déversement.

ÉLIMINATION
Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
L'herbicide mélangé en réservoir est un herbicide utilsé en post-levée pour la suppression des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges incluant la folle avoine et la sétaire verte dans le blé de printemps le blé dur et l'orge de printemps (non contre-ensemencées avec des légumineuses). L'herbicide mélange en réservoir Baseline doit être mélangé avec de l'eau et appliqué à la volée de façon uniforme.

MODE D' ACTION
L'herbicide mélangé en réservoir Baseline est un herbicide systémique de type auxine qui se déplace dans la plante pour supprimer les tissus exposés et souterrains de la plante. Ce produit supprime les mauvaises herbes en perturbant leurs schèmes de croissance. Les symptômes des mauvaises herbes comprennent l'épinastie (tosion des tiges) et le gonflement des noeuds.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
Plantes sensibles
Ne pas appliquer directement l'herbicide mélangé en réservoir Baseline ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés
Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive.

Rotation des cultures
Les champs ayant été traités à l'herbicide mélangé en réservoir Baseline peuvent être ensemencés l'année suivante en orge, en canola, en lin, en graminées fourragères, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en seigle ou en blé ou aménagés en jachère.

Délai à respecter avant la récolte/pâturage
Délai pour la coupe ou le pâturage des cultures de céréales immatures : 16 jours après le traitement. Délai pour la récolte des grains : 60 jours après le traitement. On peut donner la paille mûre au bétail. Ne pas donner à brouter le fourrage contre-ensemencé dans l'année du traitement.

Mélanges en réservoir
Ne pas appliquer ce produit avec tout additif, pesticide ou fertilisant autres que ceux qui sont précisément recommandés sur cette étiquette. Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, lire les étiquettes des constituants du mélange et adopter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) de ces constituants.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation
Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation

Pour éviter la dérive :
Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
Utiliser des pressions faibles (275 kPa).
Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Pour minimiser le ruissellement des zones traitées :
Pour minimiser le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, prendre en considération les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions pouvant mener à un ruissellement comprennent, entre autres, les suivantes : forte pluie, pente modérée à abrupte, sol dénudé, sol à faible drainage (c.-à-d. des sols compactés, à texture fine, ou à faible teneur en matière organique comme l'argile). Ne pas appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Nettoyage de l'équipement
Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de l'herbicide mélangé en réservoir Baseline pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles sans l'avoir lavé à fond. Contacter votre fournisseur d'herbicide mélangé en réservoir Baseline pour des procédures de nettoyage d'équipement détaillées.

MODE D'EMPLOI
LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Directives d'application
Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide mélangé en réservoir Baseline sur les mauvaises herbes en croissance active et sur le blé et l'orge en croissance active (du stade de 2 feuilles jusqu'à, et y compris, le début de l'élongation de la tige). Les mauvaises herbes qui émergent après l'application de l'herbicide mélangé en réservoir Baseline ne seront pas supprimées.

Pour supprimer les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette, appliquer uniformément 0,5 L/ha d'herbicide Baseline A et 0,6 L/ha d'herbicide Baseline B dans 100 L d'eau par hectare pour couvrir entièrement les mauvaises herbes. On peut aussi ajouter l'adjuvant Baseline à un taux de 0,5 L par 100 L d'eau. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Les cultures de céréales au stade de tallage peuvent subir des dommages si les applications sont effectuées dans les 48 heures suivant des températures de gel. Les cultures de céréales qui ne sont pas au stade de tallage et qui sont exposées à des températures de 4 ^{o}C ou moins jusqu'à 48 heures avant ou après l'application peuvent subir des dommages. Utiliser ce mélange en réservoir dans des conditions défavorables peut augmenter la gravité des dommages aux cultures ; des cultures sous le stress de maladies foliaires ou de fertilité faible sont plus susceptibles aux dommages.

Cultures homologuées
blé de printemps
blé durum
orge de printemps

Mauvaises herbes supprimées
échinochloa pied-de-coq (1-4 feuilles)
gaillet gratteron (1-4 verticilles)
sétaire verte (1-5 feuilles)
kochia à balais♦ (2-8 feuilles)
ivraie de Perse (1-4 feuilles)
lin spontané (1-12 cm)
avoine spontanée (1-6 feuilles)
folle avoine (1-6 feuilles)
sétaire glauque (1-5 feuilles)
♦ comprend les biotypes résistants aux herbicides du Groupe 2 qui inhibent l'enzyme ALS/AHS.

Mauvaises herbes réprimées
érodium cicutaire (1-8 feuilles)

Instructions pour le mélange
1. N'utiliser que des agitateurs en bon état de marche avec forte agitation. S'assurer que le pulvérisateur et le réservoir de pré-mélange ont été nettoyés conformément aux instructions de l'étiquette du produit utilisé avant l'herbicide mélangé en réservoir Baseline. N'utiliser que de l'eau propre pour la solution de pulvérisation. S'assurer que tous les tamis de filtre direct et de buse du pulvérisateur sont d'une grosseur de 50 mailles ou plus gros. Ne pas utiliser des tamis de 80 mailles ou plus fins.
2. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur. **L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.**
3. Lorsque le pulvérisateur est plein d'eau aux trois-quarts, ajouter l'herbicide Baseline A. S'il est prévu d'utiliser plus d'un contenant d'herbicide Baseline A, ajouter tous les contenants d'herbicide Baseline A avant d'ajouter l'herbicide Baseline B.
4. Ajouter ensuite l'herbicide Baseline B. S'il est prévu d'utiliser plus d'un contenant d'herbicide Baseline B, ajouter tous les contenants d'herbicide Baseline B avant d'ajouter l'adjuvant Baseline.
5. Finalement, ajouter la quantité requise d'adjuvant Baseline puis continuer à remplir le réservoir d'eau au niveau souhaité.
6. L'eau contenant des concentrations élevées d'ions bicarbonate (>400 ppm) utilisée comme diluant peut nuire à l'activité herbicide de l'herbicide mélangé en réservoir Baseline. L'eau provenant de puits profonds est plus à même de contenir des concentrations élevées d'ions bicarbonate. Du sulfate d'ammonium à raison de 9 à 18 kg par 1 000 L de solution pulvérisable peut servir à contrebalancer cet effet antagoniste. N'utiliser que des formulations d'ammonium granulaire ou liquide ne contenant pas d'agents mouillants ou de surfactants additionnels.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE MÉLANGÉ EN RÉSERVOIR BASELINE
On peut mélanger l'herbicide mélangé en réservoir Baseline à d'autres herbicides pour adapter la suppression des mauvaises herbes au champ traité. Pour supprimer d'autres mauvaises herbes à feuilles larges, mélanger l'herbicide mélangé en réservoir Baseline avec jusqu'à 560 g ae/ha de 2,4-D Ester ou de MCPA Ester (équivalent à 1,0 L/ha de 2,4-D LV600 ou à 1,12 L/ha de MCPA LV500) ou de 1,5 à 2,0 L/ha d 'herbicide Curtail* M. Se référer aux étiquettes des autres produits pour connaître les taux et les mauvaises herbes supprimées, et pour de l'information sur les restrictions, les précautions à prendre et les directives d'application.

INSTRUCTIONS POUR L'APPLICATION AU SOL :
1. Appliquer un volume de pulvérisation de 100 L/ha à une pression de 275 kPa pour obtenir une dispersion appropriée et les caractéristiques et la performance de l'herbicide mélangé en réservoir Baseline.
2. Il est recommandé d'utiliser des buses à jet plat de 80^{o} ou 110^{o} pour obtenir une couverture optimale. Ne pas utiliser de buses à miroir ou une application par gouttelettes contrôlées. On peut mettre les buses à un angle de 45^{o} vers l'avant pour améliorer la pénétration de la culture et fournir une meilleure couverture. S'assurer que tous les tamis de filtre direct et de buse du pulvérisateur sont d'une grosseur de 50 maille ou plus gros. Ne pas utiliser des tamis de 80 mailles ou plus fins.

3. Toujours faire en sorte que l'agitation n'arrête pas tant que la pulvérisation n'est pas terminée, même si elle est interrompue durant de brèves périodes. Si l'agitation cesse pour plus de 5 minutes, resuspendre la solution pulvérisable en effectuant une agitation complète avant d'effectuer la pulvérisation. Ne pas reprendre la pulvérisation tant que la resuspension n'est pas complète. Il faut pulvériser l'herbicide mélangé en réservoir Baseline le même jour où il a été mélangé.
4. Lorsque la pulvérisation est terminée et avant d'utiliser d'autres produits, s'assurer de rincer à fond le réservoir de pulvérisation avec de l'eau propre pour en retirer les résidus d'herbicide mélangé en réservoir Baseline. Un nettoyeur haute pression et du détergent ajouté à l'eau de rinçage améliorera l'enlèvement des résidus.

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, L'herbicide mélangé en réservoir Baseline, herbicide à la fois du groupe 1 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide mélangé en réservoir Baseline et à d'autres herbicides du groupe 1 et groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.
Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide mélangé en réservoir Baseline ou les herbicides du même groupe 1 et groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.
*Trademark of Dow AgroSciences LLC1`

010307

Code de l'étiquette: CN-28535 28536 28537-001-F